



**Avis n° 24-4865**

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur [https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:"24-4865"](https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:)

Département(s) de publication : **71**  
Annonce No **24-4865**

---

[I.II.III.IV.V.VI.](#)

FNS SIMPLE AVIS DE MARCHÉ

Section I : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur :  
Conseil Général de Saône-et-Loire  
Type de Numéro national d'indentification :  
SIRET  
N° National d'identification :  
22710001300688  
Ville :  
Mâcon  
Code Postal :  
71026  
Groupement de commandes :  
Non  
Département(s) de publication : **71**

Section 2 : Communication

Lien vers le profil d'acheteur :  
<https://marches.ternum-bfc.fr>  
Identifiant interne de la consultation :  
DPMG-24-001-NS  
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :  
Oui  
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :  
Non  
Nom du contact :  
Département de Saône-et-Loire  
Adresse mail du contact :  
Numéro de téléphone du contact :

Section 3 : Procédure

Type de procédure :  
Procédure adaptée ouverte  
Conditions de participation :  
aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :  
Voir article 5.1 du règlement de la consultation  
capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :  
Voir article 5.1 du règlement de la consultation



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :

Voir article 5.1 du règlement de la consultation

Technique d'achat :

Sans objet

Date et heure limite de réception des plis :

12 février 2024 - 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique :

Interdite

Réduction du nombre de candidats :

Non

Possibilité d'attribution sans négociation :

Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes :

Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) :

Critères d'attribution :

#### Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché :

Réfection de la toiture zinc de la demi-pension Collège Camille Chevalier - CHALON-SUR-SAONE

Code CPV principal

Descripteur principal : 45261910

Type de marché :

Travaux

Description succincte du marché :

Les travaux porteront sur la toiture de la demi-pension et une autre petite toiture sur l'établissement. Les prestations seront exécutées dans le délai global de 2 mois (hors période de préparation) à compter de la date fixée dans l'ordre de service de démarrage. La remise des offres est subordonnée à la visite des lieux d'exécution du marché.

Lieu principal d'exécution du marché :

Collège Camille Chevalier - CHALON-SUR-SAONE

Durée du marché (en mois) :

2

Valeur estimée (H.T.) :

Valeur entre :

et :

La consultation comporte des tranches :

Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :

Non

Marché alloti :

Non

Mots descripteurs : Couverture, Gros œuvre

#### Section 5 : Lots

Ce bloc n'est pas accessible car l'objet n'est pas alloti.

#### Section 6 : Informations Complémentaires

Visite obligatoire :



Oui

Détail sur la visite (si oui) :

Pour la visite de l'établissement, il convient impérativement de prendre rendez-vous avec le gestionnaire, par téléphone au 03.85.96.29.60. ou par mail à l'adresse [0711448n@ac-dijon.fr](mailto:0711448n@ac-dijon.fr).

Autres informations complémentaires :

Le dossier de consultation des entreprises est librement téléchargeable sur la plateforme d'administration électronique Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté (<https://marches.ternum-bfc.fr>). Attention ! Il est fortement déconseillé de télécharger le dossier de consultation de façon anonyme car le candidat n'aura alors pas communication des éventuelles modifications de la consultation. Les candidats sont invités à poser leur(s) question(s) via cette plateforme ou à l'adresse indiquée dans le présent avis. remise des plis sous forme électronique sur la plateforme d'administration électronique Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté (<https://marches.ternum-bfc.fr>). La vérification des candidatures sera effectuée dans les conditions prévues à l'article R.2144-1 du Code de la commande publique au moyen des critères suivants : 1. Capacités professionnelles 2. Capacités techniques 3. Capacités financières les justificatifs de candidature demandés par l'acheteur sont indiqués à l'article 5.1 du règlement de la consultation. conformément à l'article R.2144-7 du Code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du contrat qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par l'acheteur, conformément à l'article R.2143-3 du Code précité. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de sa compétence à réaliser les prestations. langue dans laquelle est rédigé l'avis et est publié : français. avance de 15 %. Retenue de garantie au taux de 5,00 % dans les conditions prévues aux articles R.2191-33 à 35 du Code de la commande publique qui peut être remplacée, au gré du titulaire, par une garantie à première demande ou par une caution personnelle et solidaire, dans les conditions prévues aux articles R.2191-36 à 41 du Code de la commande publique. instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de DIJON, 22 rue d'assas - b.P. 61616, F - 21016 Dijon Cedex, Fax : +33 380733989, adresse, internet : <http://dijon.tribunal-administratif.fr> Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé précontractuel depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature devant le juge des référés précontractuels du TA (article L. 551-1 du Cja). Recours de tout tiers au contrat en contestation de la validité du contrat ou de certaines de ses clauses exercé dans un délai de deux mois à compter de l'avis d'attribution. A compter de la conclusion du contrat, et dès lors qu'ils disposent de ce recours, les tiers ne sont plus recevables à exercer le recours en annulation (Conseil d'état du 4 avril 2014, Département de Tarn-Et-Garonne). Référé contractuel devant le TA dans un délai de 31 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du contrat (articles L. 551-13 et suivants et R. 551-7 du Cja)

Date d'envoi du présent avis :

12 janvier 2024